



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLION, Maire.

Présents : M. Philippe BELLION, Joël BEAUGEARD ; Jacques BOURDIN ; Claire COURRAUD, Sophie DE LIL, Michel FOSSIER ; Christophe GATTEPAILLE ; Marie GAUTIER ; Sylvie GEFFRAY ; David GLOTIN ; Romane GRIERE ; Jean-Claude HERMANT ; Karine HERVY ; Marie JOSSO ; Hugues LEGENTILHOMME ; Nicolas LEJEUNE ; Adrienne SAGE ; Gilbert UM.

Secrétaire de séance : Karine HERVY

Date de convocation : 26 juin 2017

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 19 juin 2017. Celui-ci n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

1/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Conseil Municipal procède à l'élection des sept délégués titulaires et de leurs quatre suppléants, conformément au Code électoral et aux circulaires et arrêtés ministériels et préfectoraux.

Les conditions de déroulement des scrutins et les résultats sont indiqués dans le procès-verbal annexé au présent compte rendu.

Il est procédé à un appel à candidatures.

Une seule liste est déposée. Elle est présentée par M. Philippe BELLION et se compose comme suit :

- 1) Philippe BELLION
- 2) Marie JOSSO
- 3) Joël BEAUGEARD
- 4) Karine HERVY
- 5) Jacques BOURDIN
- 6) Sophie DE LIL
- 7) Christophe GATTEPAILLE
- 8) Claire COURRAUD
- 9) Michel FOSSIER
- 10) Sylvie GEFFRAY
- 11) David GLOTIN

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de vote exprimés : 18

A obtenu :

Liste présentée par Philippe BELLION : 18 voix

En conséquence, sont proclamés élus délégués titulaires :

- 1) Philippe BELLION
- 2) Marie JOSSO
- 3) Joël BEAUGEARD
- 4) Karine HERVY
- 5) Jacques BOURDIN
- 6) Sophie DE LIL
- 7) Christophe GATTEPAILLE

Sont proclamés élus délégués suppléants :

- 1) Claire COURRAUD
- 2) Michel FOSSIER
- 3) Sylvie GEFFRAY
- 4) David GLOTIN

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017.

2/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA CARPE PONTCHÂTELAINNE » RELATIVE À L'UTILISATION DU PLAN D'EAU DE LA COUËRONNAIS

La convention signée le 21 juin 2011 relative à l'utilisation du Plan d'Eau de La Couëronnais par l'association « La Carpe pontchâteline » est arrivée à échéance le 25/06/2017.

M. le Maire propose aux Conseillers de renouveler cette convention pour la période du 26 juin 2017 au 31 décembre 2020. Cette date est proposée afin d'avoir la même échéance pour les deux conventions signées avec l'association « La Carpe pontchâteline » : celle concernant le plan d'eau de La Couëronnais et celle relative à l'utilisation des francs-bords du Brivet. La nouvelle convention serait renouvelable par tacite reconduction.

Suivant le modèle proposé, la Commune, propriétaire, loue l'étang de La Couëronnais à l'association « La Carpe pontchâteline », qui en assure l'entretien. Il est cependant convenu que celle-ci laissera l'espace libre pendant les manifestations organisées par la Municipalité ou les autres associations de Ste-Anne.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal,

- **Donne** délégation à M. le Maire pour signer la convention portant utilisation du Plan d'Eau de La Couëronnais avec l'association « La Carpe pontchâteline » pour la période du 26 juin 2017 au 31 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Pollution aux hydrocarbures** : M. le Maire rappelle qu'une réunion d'information aura lieu le mercredi 5 juillet 2017 à la salle polyvalente. Présidée par Mme Marie-Hélène VALENTE, Sous-préfète de Saint-Nazaire, cette rencontre aura pour objet de présenter l'évolution de la situation à Tragouët et au Guignaud suite à la rupture accidentelle du pipe-line survenue le 5 avril 2016. Cependant, en raison d'un problème d'agenda, l'horaire a été modifié : la réunion démarrera à 18h30, et non pas à 18h00 comme prévue initialement
- 2- **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)** : Lors de la réunion du 8 juin dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois a décidé de créer une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Composée de 18 membres, soit 2 représentants par commune, cette instance a pour objet d'évaluer les charges transférées entre les Communes et la Communauté de Communes. En l'espèce, la Commission sera sollicitée dans les prochains mois en raison des nouvelles compétences passant des Communes vers la Communauté de Communes liées notamment à l'assainissement et à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI). M. Philippe BELLINOT, Maire, et Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, sont désignés pour représenter la Commune de Ste-Anne-sur-Brivet dans cette Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le Maire

Philippe BELLINOT

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Marie JOSSO

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM